



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
24 février 2022
Français
Original : anglais

Conférence des Parties

Quinzième session

Abidjan (Côte d'Ivoire), 9-20 mai 2022

Renseignements à l'intention des participants

Note du secrétariat

La quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (la Convention) se tiendra du 9 au 20 mai 2022 à Abidjan (Côte d'Ivoire). Les participants trouveront dans le présent document des renseignements d'ordre général. Des renseignements complémentaires seront communiqués en temps voulu sur la page Web du secrétariat de la Convention¹ et sur le site Web du pays hôte consacrés à la quinzième session de la Conférence des Parties².

1. Secrétariat

Le secrétariat de la Convention, dirigé par le Secrétaire exécutif, Ibrahim Thiaw, a son siège à Bonn (Allemagne), à l'adresse suivante :

Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
Langer Eugen
Platz der Vereinten Nationen 1
53113 Bonn (Allemagne)
Téléphone : +49 228 815 2800
Télécopie : +49 228 815 2898/99
Courriel : secretariat@unccd.int

2. Autorités du pays hôte

Le Gouvernement ivoirien a mis en place un comité d'organisation chargé de préparer la quinzième session de la Conférence des Parties.

Des informations actualisées sont affichées sur le site Web du pays hôte consacré à la session.

¹ Prière de consulter le lien suivant : www.unccd.int/cop15.

² Prière de consulter le lien suivant : <http://unccd-cop15.org>.



Pour de plus amples renseignements, les participants peuvent contacter les personnes suivantes :

M. Abou Bamba

Président du comité d'organisation de la quinzième session de la Conférence des Parties

Rue Harris Memel Foteh

01 BP 1747 Abj 01

Abidjan – Deux-Plateaux-Vallon

Côte d'Ivoire

Téléphone : +225 0102 718 781 / +225 0758 551 551

Courriel : bambaa@hotmail.com

Cc : M. Jean Kouakou Kouadio

Coordonnateur national pour la Convention

Ministère de l'environnement et du développement durable

Plateau, Citad, Tour D, 10^e étage,

Abidjan

Côte d'Ivoire

Téléphone : +225 07 82 63 42

Courriel : kouadiokolou@yahoo.fr

Cc : M. Ariel Medrid

Coordonnateur chargé de la logistique et de la sécurité

Comité d'organisation de la quinzième session de la Conférence des Parties

Rue Harris Memel Foteh

Abidjan – Deux-Plateaux-Vallon

Côte d'Ivoire

Téléphone : +225 07 07 11 33 21

Courriel : medrid.ariel@unccd-cop15.org

3. Lieu de la session

La quinzième session se tiendra au Sofitel Abidjan Hôtel Ivoire situé à l'adresse suivante :

Boulevard Hassan II,

08 Bp 01 Abidjan

08 Abidjan,

Côte d'Ivoire

Téléphone. : +225 27 22 48 26 26

Télécopie : +225 27 22 44 65 18

Courriel : H8844@SOFITEL.COM

Une cérémonie d'ouverture de haut niveau, au cours de laquelle auront lieu un sommet des chefs d'État et de gouvernement, des tables rondes et des séances de dialogue, qui réuniront des ministres et d'autres représentants de haut rang, se tiendra les 9 et 10 mai. La quinzième session débutera officiellement le mercredi 11 mai 2022. Des consultations régionales préparatoires se tiendront avec les pays touchés Parties visés aux annexes de la Convention concernant la mise en œuvre au niveau régional, avant la session, les 7 et 8 mai 2022, au même endroit.

L'horaire normal de travail sera le suivant : de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures. Des salles seront disponibles pour les réunions informelles qui se dérouleront sans interprétation, sous réserve des dispositions prises avec le secrétariat.

4. Inscription

L'inscription des participants à la quinzième session de la Conférence des Parties se déroulera comme suit :

Présentation de la demande d'inscription en ligne

Une page d'inscription a été conçue pour les demandes d'inscription des participants à la quinzième session de la Conférence des Parties. Ceux-ci sont invités à se préinscrire à partir du 9 mars 2022 en utilisant le lien suivant : <http://www.unccd.int/cop-15-online-registration>.

Pour faciliter la vérification des demandes d'inscription, tous les participants doivent joindre à leur demande une lettre de désignation confirmant qu'ils sont habilités à participer à la quinzième session de la Conférence des Parties.

Les participants sont également tenus de joindre une photographie au format passeport afin d'accélérer l'inscription sur place et la remise des badges.

Confirmation et validation par courriel

Lorsque la demande d'inscription en ligne aura été approuvée, le secrétariat de la Convention la validera et enverra aux participants, par courriel, une confirmation de préinscription à la quinzième session de la Conférence des Parties.

Inscription sur place

Une fois préinscrits, les représentants pourront finaliser leur inscription sur place et retirer leur badge au centre de conférence. Les participants devront présenter leur passeport ainsi que le code QR de préinscription au secrétariat, qui délivrera les badges. Le comptoir des inscriptions sera ouvert aux dates et heures indiquées ci-après :

- Du vendredi 6 mai au dimanche 8 mai, de 9 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 17 heures ;
- Du lundi 9 mai au vendredi 20 mai, de 8 heures à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 30.

Les participants sont priés de porter en permanence le badge qui leur sera délivré, car ils devront le présenter pour accéder au centre de conférence.

5. Pouvoirs

Les pouvoirs des représentants des Parties et les noms des représentants suppléants et des conseillers doivent être communiqués au secrétariat soit par le chef de l'État ou de gouvernement, soit par le Ministre des affaires étrangères. Afin d'assurer une pleine participation aux travaux de la Conférence, il est recommandé de conférer aux représentants des Parties tous les pouvoirs nécessaires pour participer à la session et, au besoin, siéger au Bureau de la Conférence des Parties ou de ses organes subsidiaires, et à tout comité ou groupe de travail établi pendant la session.

Les pouvoirs doivent être communiqués au secrétariat de la Convention. Le Bureau de la quinzième Conférence des Parties les examinera et rendra compte de cet examen au cours de la session³. Les États et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales dotés du statut d'observateur doivent également être accrédités.

Pour faciliter leur inscription, il est vivement recommandé aux participants d'envoyer une copie de leurs pouvoirs à l'avance au secrétariat :

Courriel : secretariat@unccd.int

³ Voir le document ICCD/COP(15)/22, à paraître pendant la session.

6. Informations à l'intention des médias

La procédure d'accréditation des journalistes et des correspondants des médias est différente de celle des autres participants.

Pour recevoir la lettre d'invitation à la suite de l'inscription en ligne, les journalistes doivent fournir les documents suivants : un formulaire d'accréditation dûment rempli, disponible sur le portail d'inscription à la Conférence ; une photographie récente au format passeport ; une carte de presse en cours de validité ; une copie des pages du passeport sur lesquelles figurent la photographie et les signatures (pour les journalistes étrangers) ou une copie de la carte d'identité (pour les journalistes locaux) ; une lettre d'introduction, sur papier à en-tête officiel, de leur rédacteur en chef, du média ou de l'éditeur qu'ils représentent. Les journalistes indépendants doivent fournir une lettre de l'organe de presse pour lequel ils couvrent la Conférence.

Les journalistes sont priés de se référer au dossier de presse disponible sur la page Web de la Convention consacrée aux médias et sur la page Web du secrétariat de la Convention consacrée à la quinzième session pour prendre connaissance de toute mise à jour ou modification en ce qui concerne les conditions d'accréditation.

Pour toute question concernant l'accréditation ou la couverture de la Conférence, prière d'envoyer un message à :

Courriel : Press@unccd.int

Toutes les autres demandes concernant les médias doivent être adressées à :

Wagaki Wischnewski

Téléphone : +49 228 815 2820

Courriel : wwischnewski@unccd.int

7. Comment se rendre sur place

Vols internationaux à destination d'Abidjan

L'aéroport international Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan est le plus grand aéroport de Côte d'Ivoire. Il est situé dans la commune de Port-Bouët, à environ 16 kilomètres au sud-est du centre-ville d'Abidjan, au bord de l'océan Atlantique.

Il accueille des vols commerciaux et internationaux. Plus de 20 compagnies desservent ses 2 terminaux. Plusieurs vols quotidiens relient Abidjan aux capitales de la sous-région et les vols commerciaux intercontinentaux assurent la liaison entre la Côte d'Ivoire et l'Europe, le Moyen-Orient et les autres continents, avec ou sans escale.

Transferts à partir de l'aéroport international d'Abidjan

Depuis l'aéroport, on rejoint rapidement les différents quartiers de la ville grâce aux voies rapides reliées par des échangeurs (boulevard de l'Aéroport, boulevard Giscard d'Estaing, voie express de Bassam, boulevard de Gaulle, boulevard de la Paix). De nombreux hôtels sont situés à proximité de l'aéroport : hôtels et résidences d'affaires à Abidjan et hôtels de tourisme à Grand-Bassam et Assinie.

Des taxis sont disponibles 24 heures sur 24 à l'aéroport international d'Abidjan. Ils sont reconnaissables à leur couleur orange. Bien qu'ils disposent d'un compteur, toute course peut être négociée avec le chauffeur avant de monter dans le véhicule. Abidjan est une ville très étendue, et le prix et la durée de la course (entre 15 et 40 minutes) dépendent de la distance à parcourir et de la circulation. Il faut compter entre 2 000 et 5 000 francs CFA pour se rendre de l'aéroport au quartier central du Plateau ou au quartier résidentiel de Cocody.

En ce qui concerne les navettes et les bus, la ligne « Monbus 6 », exploitée par la Société des transports abidjanais (SOTRA), relie l'aéroport à la gare Sud du Plateau de 5 h 30 à 21 h 30. Les billets s'achètent à bord de l'autobus et coûtent 200 francs CFA. Des navettes⁴ mises en place par les hôtels permettent de rejoindre le centre-ville et les zones touristiques en minibus.

Plusieurs sociétés de location de voitures sont en activité en Côte d'Ivoire. Certaines d'entre elles disposent d'une agence à l'aéroport international d'Abidjan où il est possible de louer une voiture 24 heures sur 24, tandis que d'autres mettent une voiture à disposition des voyageurs dès leur arrivée.

À l'aéroport, plusieurs compagnies proposent des services de transport VIP⁵ sur demande. Ceux-ci permettent aux voyageurs de rejoindre sans encombre leur hôtel ou leur résidence à bord d'un véhicule confortable et climatisé, où que ce soit dans le pays.

Un comptoir d'information sur la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention sera mis en place à l'intention des participants dans le hall des arrivées de l'aéroport international d'Abidjan. Une pochette de bienvenue contenant des cartes de la ville et des brochures d'information sur le réseau de transport et les services sera remise aux participants.

Des services de transfert payants seront organisés par le pays hôte les jours d'inscription et de départ à partir de l'aéroport international d'Abidjan. Des informations à jour seront affichées sur le site Web dédié du pays hôte.

Comment se rendre au centre de conférence

Le Sofitel Abidjan Hôtel Ivoire, où se tiendra la Conférence, est situé sur les rives de la lagune Ebrié, à proximité du centre-ville et du quartier des affaires d'Abidjan, et non loin des sites touristiques de Grand-Bassam et d'Assinie.

Il est facilement accessible en taxi ou en navette depuis l'aéroport international d'Abidjan. Il faut compter trente minutes pour parcourir les quelque 22 kilomètres qui les séparent.

Il est également possible de se rendre au Sofitel Abidjan Hôtel Ivoire en bateau-bus ou en autobus.

Le Gouvernement du pays hôte organisera des services de navettes entre les hôtels recommandés et le centre de conférence. Leurs horaires seront mis en ligne sur le site Web du pays hôte dédié à la quinzième session de la Conférence : <http://unccd-cop15.org>.

Réseau de transports abidjanais

Taxis

À Abidjan, on trouve des taxis au compteur et des taxis communaux. Les premiers sont des taxis traditionnels qui conduisent leur passager là où il le souhaite, tandis que les seconds empruntent des itinéraires fixes circonscrits à une seule et même commune. Presque tous les quartiers ont leurs propres taxis communaux, reconnaissables à leur couleur : bleu à Yopougon, vert à Adjamé et jaune à Cocody. Pour des raisons pratiques, il est recommandé de prendre les taxis orange qui sont équipés d'un compteur et desservent toute la ville. Il faut compter environ 2 000 francs CFA pour un trajet moyen en centre-ville.

Les *woro-woros* (terme qui signifie « 60 francs » en malinké) sont des taxis collectifs (c'est-à-dire que la course est partagée avec d'autres passagers) qui suivent des itinéraires fixes avec des arrêts déterminés. Sur les routes principales d'Abidjan, une voiture sur cinq est un *woro-woro*. Ils sont facilement reconnaissables à leur couleur jaune. Le prix moyen d'une course se situe aux alentours de 250 francs CFA.

⁴ Pour réserver les navettes, consulter le site à l'adresse suivante : https://www.aeroport-abidjan.com/en/int/booking/airport_shuttles.php?lg=fr.

⁵ Pour réserver un service de transport VIP, consulter le site à l'adresse suivante : https://www.aeroport-abidjan.com/en/int/booking/airport_vip_services.php?lg=fr.

À Abidjan, on trouve également des motos-taxis mais, bien que ce soit un moyen de transport bon marché, il est préférable de les éviter pour des raisons de sécurité.

Autobus

L'entreprise publique qui exploite les transports en commun à Abidjan et aux alentours est la SOTRA. Elle assure un service de transport au moyen d'autobus et de bateaux-bus. Les autobus suivent des itinéraires fixes, mais ils sont souvent bondés. De surcroît, les voleurs à la tire sont nombreux, en particulier dans les gares routières⁶ (il faut compter 500 francs CFA pour un aller simple en bus).

Les wibus sont équipés de la climatisation, du Wi-Fi et de caméras de surveillance et disposent d'une capacité totale de 32 sièges. Six lignes desservent le quartier de Cocody de 5 h 50 à 20 h 30. Le prix du billet varie entre 300 et 500 francs CFA, en fonction de la distance.

Les *gbakas* sont des minibus réaménagés pour accroître le nombre de places assises. Moyens de transport très populaires à Abidjan, les *gbakas* ont recours à un « apprenti » (également appelé « balanceur » ou « receveur ») qui, accroché à la portière du véhicule, se charge d'encaisser l'argent des titres de transport et de faire monter et descendre les passagers aussi vite que possible. Le tarif varie entre 200 et 350 francs CFA, en fonction de la destination.

Transports lagunaires

Le service de transports lagunaires est un service public. Véritables réponses aux problèmes d'embouteillage de la ville d'Abidjan, les bateaux-bus desservent quotidiennement toutes les communes situées sur les rives de la lagune d'Abidjan, notamment Treichville, Abobodoumé et Le Plateau, ce qui contribue grandement à améliorer les transports, à fluidifier la circulation et à accroître la mobilité de la population. Il peut s'avérer nécessaire de réserver un billet auprès de SOTRA Tourisme⁷, surtout le week-end (un aller simple coûte 150 francs CFA). Pour de plus amples informations sur les lignes, les débarcadères, les horaires et les tarifs, consulter le site de la Société de transport lagunaire (STL)⁸.

8. Hébergement

Les participants doivent procéder eux-mêmes à leur réservation et il leur est conseillé de confirmer et de régler leur hébergement dans les meilleurs délais.

Une liste indicative des hôtels que le pays hôte recommande aux représentants figure à l'annexe du présent document. La liste des hôtels approuvés par le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (ONU) peut être consultée sur la page Web du secrétariat de la Convention consacrée à la quinzième session.

9. Services disponibles sur place

On trouvera dans le Journal officiel de la session et sur le site dédié du pays hôte des renseignements sur les services médicaux, les numéros d'urgence et divers autres services (poste, téléphone, télécopie, photocopie, Internet, cafétérias, restauration, bars, banques, agences de voyages, etc.) mis à disposition des participants.

⁶ Pour plus d'informations sur les principales lignes de bus abidjanaises, consulter le site à l'adresse suivante : <https://cote-d-ivoire-streets.openalfa.com/abidjan/bus-routes>.

⁷ Pour de plus amples renseignements, voir <https://www.facebook.com/SotraTourisme/>.

⁸ Prière de consulter les liens suivants : <http://stl.ci/aux-particuliers/> et <http://zenbus.net/abidjanstl45965257?route=route2636257&direction=0>.

10. Formalités de police et de douane

Visas

Les étrangers se rendant en Côte d'Ivoire doivent obtenir un visa en ligne (visa électronique)⁹ ou auprès des missions diplomatiques¹⁰, sauf s'ils sont originaires d'un pays dont les ressortissants sont dispensés de visa. Les personnes qui font une demande de visa doivent être en possession d'un passeport d'une validité de six mois au moins.

Il est vivement recommandé aux représentants de vérifier s'ils doivent obtenir un visa auprès des missions consulaires ou diplomatiques ivoiriennes dans leur pays d'origine.

Les ressortissants des pays suivants n'ont pas besoin de visa pour entrer en Côte d'Ivoire : Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Congo (90 jours), Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Maroc (90 jours), Mauritanie (90 jours), Niger, Nigéria, Philippines (90 jours), République centrafricaine (90 jours), Rwanda (90 jours), Sénégal, Seychelles (90 jours), Sierra Leone, Singapour (90 jours), Tchad (90 jours), Togo et Tunisie (90 jours).

Les ressortissants des pays suivants, qui sont titulaires d'un passeport diplomatique ou d'un passeport de service, ne sont pas soumis à l'obligation de visa : Afrique du Sud, Autriche, Brésil, Chine, Gabon, Israël, Ouganda, République bolivarienne du Venezuela, République islamique d'Iran, Turquie et Viet Nam.

Un visa à entrée unique classique d'une validité de 90 jours sera délivré une fois la demande de visa électronique acceptée. Après le dépôt de la demande et le paiement en ligne, et sous réserve de son octroi, le visa électronique peut être retiré à l'arrivée à l'aéroport international d'Abidjan sur présentation du courriel de confirmation. La présentation d'une lettre d'invitation, établie par l'ONU, aux fins de la participation à la quinzième session de la Conférence des Parties, ou d'un document délivré par une autorité compétente du pays d'origine attestant d'une participation officielle, peut faciliter l'obtention d'un visa. Il est conseillé de déposer la demande de visa électronique plusieurs jours avant la date du voyage afin qu'elle puisse être traitée à temps.

Les autorités ivoiriennes feront tout leur possible pour faciliter les procédures d'entrée à tous les participants.

Réglementation sanitaire

Le vaccin contre la fièvre jaune est obligatoire pour entrer en Côte d'Ivoire (un certificat de vaccination doit être présenté). Il est recommandé de suivre un traitement prophylactique contre le paludisme avant, pendant et après le séjour.

Vaccination contre la COVID-19¹¹

Tous les participants à la quinzième session de la Conférence des Parties doivent impérativement être entièrement vaccinés. Le moyen le plus sûr pour que la session ait lieu en présentiel consiste à ce que tous les participants soient entièrement vaccinés, car le vaccin les protège, permet la tenue de la Conférence et protège autrui.

Les participants doivent télécharger une preuve de leur vaccination sur le portail d'inscription à la Conférence.

⁹ Pour de plus amples informations sur la procédure de demande de visa électronique, consulter le site <http://snedai.com/e-visa/>, envoyer un courriel à contact@snedai.ci ou composer l'un des numéros suivants : +225 22 51 08 08 ; +225 03 62 62 19 ; +225 54 36 29 15.

¹⁰ La liste des ambassades ivoiriennes est disponible à l'adresse suivante : <https://snedai.com/liste-des-ambassades/>.

¹¹ Pour connaître le nombre de cas en Côte d'Ivoire, consulter le site de l'Organisation mondiale de la Santé suivant : <https://covid19.who.int/region/afro/country/ci>.

Les mesures liées à la COVID-19 font l'objet de révisions fréquentes et sont susceptibles d'être modifiées à bref délai. Il est donc recommandé aux voyageurs de consulter le site Web officiel du Gouvernement ivoirien¹² sur lequel sont affichées les informations les plus récentes à ce sujet.

Tests et mesures d'hygiène

Dans le cadre des protocoles stricts de dépistage de la COVID-19 qui seront mis en place, toute personne accédant à la zone bleue devra effectuer un test par jour afin de préserver la santé et le bien-être des participants et des autres personnes présentes.

De plus amples informations figureront dans le code de conduite des participants à la quinzième session en ce qui concerne la COVID-19, lequel sera publié en temps voulu sur la page Web du secrétariat de la Convention et sur le site Web du pays hôte consacrés à la quinzième session.

Réglementation douanière

Des informations sur la réglementation douanière en vigueur en Côte d'Ivoire peuvent être obtenues auprès des ambassades¹³ ou consulats ivoiriens ou en consultant le lien suivant : <http://www.douanes.ci/>.

Les autorités locales peuvent interdire l'entrée en Côte d'Ivoire aux représentants qui ne respecteraient pas la réglementation douanière.

11. Interventions lors des réunions officielles

Dans sa résolution 76/237 sur le plan des conférences, l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de continuer à faire en sorte que les services de traduction et d'interprétation soient de la plus haute qualité dans les six langues officielles.

Dans l'intérêt du bon déroulement des réunions, il convient que les participants prononcent leurs discours ou leurs déclarations à un débit normal pour qu'une interprétation simultanée de qualité puisse être assurée à l'entière satisfaction de tous les intéressés.

12. Manifestations parallèles

Les participants qui souhaitent organiser des réunions parallèles en marge de la Conférence doivent adresser une demande en ce sens au secrétariat, par téléphone, télécopie ou courriel :

Téléphone : +49 228 815 2800
Télécopie : +49 228 815 2898/99
Courriel : sideevents@unccd.int

Le formulaire correspondant peut être téléchargé à partir de la page Web du secrétariat de la Convention, à l'adresse suivante : www.unccd.int/cop15. Les demandes doivent parvenir au secrétariat avant le **14 mars 2022**.

Les participants sont informés que le secrétariat se chargera uniquement de l'attribution des salles. Les créneaux horaires et les salles seront attribués en fonction des disponibilités, dans l'ordre de réception des demandes.

¹² <https://deplacement-aerien.gouv.ci/#/home>

¹³ Des informations sur les ambassades et consulats ivoiriens sont disponibles à l'adresse suivante : <https://diplomatie.gouv.ci/missions/>.

Au cas où une manifestation parallèle nécessiterait des services d'interprétation, des services d'interprétation simultanée depuis et vers l'anglais, l'espagnol et le français peuvent être obtenus à des conditions commerciales auprès des prestataires suivants :

SUPERLINGUA

Directeur général – M. Raymond Lambert Kouacou
Téléphone : +225 07 58 30 52 98
Courriel : info@superlingua.net
Site Web : www.superlingua.net

NANDIER CONSEILS

08 BP 1370 Abidjan 08 – Côte d'Ivoire
Directeur général – M. Jean Marc Nandier
Courriel : jmnandier@yahoo.fr
Téléphone : +225 27 22 50 31 96 / +225 07 07 09 30 19
Télécopie : +225 27 22 50 31 95
Site Web : www.nandier-conseils.com

SYMPOSIA CONSULT SARL

Traduction, interprétation et organisation de conférences
01 BP 5898 Abidjan 01 – Côte d'Ivoire
Téléphone : +225 22 48 50 57 / 67
Office Mobile : +225 40 94 89 48
Courriel : symposia@aviso.ci
Site web : www.symposiaconsult.com

Une liste des services disponibles auprès de prestataires locaux sera diffusée sur le site Web dédié du pays hôte.

Pour les services de restauration, prière de s'adresser à :

M. Mohamed Coulibaly

Responsable commercial
Boulevard Hassan II,
08 Bp 01 Abidjan
Côte d'Ivoire
Téléphone : +225 27 22 48 26 26
Courriel : H8844-SL1@sofitel.com

Il est rappelé aux participants qu'aucune manifestation parallèle ne peut être organisée pendant les heures de travail officielles de la Conférence (voir la section 3 ci-dessus) ni pendant la cérémonie d'ouverture de haut niveau (9 et 10 mai).

Un calendrier des manifestations parallèles qui seront organisées pendant la Conférence sera publié dans le Journal officiel de la session et pourra aussi être consulté sur le site Web dédié du pays hôte. Pour tous renseignements supplémentaires sur les manifestations organisées en marge de la Conférence, prière de se reporter aux indications affichées sur le site Web de la Convention.

13. Forum des entreprises sur la gestion durable des terres

Le Forum des entreprises sur la gestion durable des terres se déroulera parallèlement à la Conférence. Il rassemblera des présidents-directeurs généraux et d'autres chefs d'entreprise, des personnalités politiques, des décideurs, des représentants de gouvernements, des personnes influentes, des experts et d'autres parties prenantes du monde entier pour échanger des vues sur les initiatives prises par les entités industrielles et commerciales afin de parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres. Des informations complémentaires seront fournies sur la page Web du secrétariat de la Convention consacrée à la quinzième session.

Le Forum est organisé conjointement par le pays hôte et le secrétariat de la Convention. Pour de plus amples renseignements, prière de s'adresser à :

M. Marcos Montoiro

Attaché de liaison auprès des ONG et de la société civile

Secrétariat de la Convention

Téléphone : +49 228 815 2806

Courriel : businessforum@unccd.int

14. Forum de la jeunesse

Le Forum de la jeunesse se déroulera en marge de la Conférence. Il réunira de jeunes dirigeants, des membres d'organisations de jeunes ainsi que des responsables politiques, des décideurs, des représentants de gouvernements, des personnalités influentes, des experts et d'autres parties prenantes du monde entier. Les participants procéderont à un échange de vues sur le rôle de la jeunesse dans les questions relatives à la gestion des terres, partageront des exemples d'actions militantes menées avec succès par des jeunes et examineront comment sensibiliser davantage de jeunes et les inciter à lutter contre la désertification et les changements climatiques d'une manière qui concoure à la neutralité en matière de dégradation des terres. Des informations complémentaires seront fournies sur la page Web du secrétariat de la Convention consacrée à la quinzième session.

Le Forum est organisé conjointement par le pays hôte et le secrétariat de la Convention. Pour de plus amples renseignements, prière de s'adresser à :

M. Marcos Montoiro

Attaché de liaison auprès des ONG et de la société civile

Secrétariat de la Convention

Téléphone : +49 228 815 2806

Courriel : youth@unccd.int

15. Exposition

Le secrétariat de la Convention invite ses partenaires à présenter leurs activités dans le cadre de l'exposition. Les participants disposeront d'un espace limité à cet effet. Les dispositions relatives à l'exposition devront être prises par le truchement du secrétariat, qui traitera les demandes dans l'ordre de leur réception.

Les participants souhaitant présenter des expositions sont invités à se mettre en rapport avec M^{mes} Katya Arapnakova et Sandrine Rastetter :

Téléphone : +49 228 815 2864 / +49 228 815 2848

Courriel : exhibition@unccd.int

Le secrétariat se chargera uniquement de la répartition de l'espace d'exposition. Une surface maximum de 9 mètres carrés sera attribuée aux participants en tenant dûment compte des liens de l'exposition avec les objectifs de la Convention et du principe de répartition géographique équitable. Tous les exposants disposeront d'une table, de deux chaises, d'une prise de courant et d'un accès Wi-Fi gratuit. Tout matériel supplémentaire requis sera fourni par le prestataire local moyennant paiement. L'invitation, le formulaire de demande et les directives relatives à l'exposition seront disponibles sur la page Web du secrétariat de la Convention consacrée à la quinzième session à l'adresse suivante : www.unccd.int/cop15. La date limite de présentation des demandes au secrétariat est fixée au **14 mars 2022**.

Les exposants devront se charger de dédouaner leur matériel conformément à la réglementation douanière de la Côte d'Ivoire. Le secrétariat pourra toutefois apporter une assistance. Les exposants sont seuls responsables de leurs stands. L'installation de toute structure d'exposition doit se faire en concertation avec le comité national d'organisation chargé de préparer la quinzième session. Pour de plus amples informations sur le matériel

supplémentaire destiné aux exposants, y compris l'infrastructure et la technologie, et sur les questions de transport, d'expédition et de stockage du matériel, prière de contacter :

M^{me} Lynda Apling-Kouassi
Fondatrice/Directrice
Cabinet International Kaizene
Téléphone : +225 07 89 86 35 13
Courriel : l.aphingkouassi@kaizene.org

Pour toute question concernant les douanes relative à du matériel expédié, prière de contacter :

M^{me} Lohorougnon Alexise Michela
Courriel : alexisemichela@yahoo.fr

16. Renseignements d'ordre général concernant le lieu de la session

Informations sur Abidjan

Capitale économique de la Côte d'Ivoire, Abidjan est l'une des villes francophones les plus peuplées d'Afrique. Au recensement de 2014, elle comptait 4,7 millions d'habitants, ce qui représente 20 % de la population du pays.

Abidjan est située sur la côte sud-est du pays, au bord du golfe de Guinée, sur la lagune Ébrié. Depuis 2001, la ville est divisée en dix communes. Au centre se trouvent les communes du Plateau, qui est le quartier des affaires, de Cocody, de Deux Plateaux, qui est le quartier le plus huppé où résident de nombreux diplomates, et d'Adjamé, un bidonville qui s'étend sur la rive nord de la lagune. Treichville et Marcory se trouvent au sud, Attécoubé, Locodjro, Abobodoumé et Yopougon à l'ouest, et l'île Boulay est située au milieu de la lagune. L'aéroport d'Abidjan et le principal port maritime se trouvent plus au sud, dans la commune de Port-Bouët.

Abidjan est également le point de départ de la seule autoroute du pays, qui relie la ville à la capitale administrative et politique, Yamoussoukro.

Monnaie

La devise nationale de la Côte d'Ivoire est le franc CFA d'Afrique de l'Ouest (XOF).

1 dollar des États-Unis = environ 587 XOF

1 euro = environ 682 XOF

Le paiement par carte de crédit internationale est accepté dans la plupart des hôtels recommandés et des restaurants.

Climat

Abidjan, comme le reste de la Côte d'Ivoire, jouit d'un climat de mousson tropicale. Dans cette ville côtière, les températures se situent habituellement entre 21 °C et 32 °C, quelle que soit la période de l'année. La majeure partie des précipitations est enregistrée pendant la saison des pluies qui a lieu de mai à juillet. En mai, le climat est humide (107 millimètres de précipitations sur 20 jours) et les températures sont très élevées. En moyenne, la température maximale est de 30 °C tandis que la température minimale est de 28 °C.

Les mois d'octobre et de novembre peuvent être pluvieux, mais le reste de l'année, les précipitations moyennes sont faibles. L'humidité est généralement élevée, en particulier pendant les mois de janvier à juin, au cours desquels les températures avoisinent constamment 30 °C.

Électricité

L'alimentation électrique en Côte d'Ivoire est de 230 volts et la fréquence, de 50 hertz. Les participants pourront utiliser leurs appareils électriques en Côte d'Ivoire si la tension dans leur pays est de 220 à 240 volts (Royaume-Uni, Europe, Australie et la plupart des pays

d'Asie et d'Afrique). Si la tension dans leur pays est comprise entre 100 et 127 volts (États-Unis, Canada et la plupart des pays d'Amérique latine), ils devront utiliser un convertisseur de tension. Ils pourront également se munir d'un dispositif combinant adaptateur et convertisseur de tension. Les fiches et prises électriques sont de type C (fiche européenne « standard ») et E (utilisées couramment en République tchèque, France, Belgique, Slovaquie, Pologne, Tunisie et Maroc).

Heure locale

TMG + 0.

Heures d'ouverture

Les heures d'ouverture sont généralement de 7 h 30 à midi et de 14 h 30 à 18 heures en semaine, et de 8 heures à midi le samedi.

Les hôpitaux¹⁴ d'Abidjan fonctionnent généralement 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Pour les centres médicaux spécialisés, il convient de vérifier au préalable les heures d'ouverture.

Les administrations publiques sont ouvertes du lundi au vendredi de 8 heures à 17 heures.

Les bureaux de poste sont ouverts du lundi au vendredi de 10 heures à 17 heures et le samedi de 10 heures à midi environ. Les postes principales peuvent rester ouvertes plus longtemps.

Les banques sont ouvertes au public du lundi au vendredi de 9 heures à 17 heures.

Pour connaître les heures d'ouverture des restaurants et des centres commerciaux, consulter le site Web du pays hôte consacré à la quinzième session de la Conférence des Parties.

Voyages

La vie nocturne de la capitale économique de la Côte d'Ivoire regorge d'énergie et de créativité. Le « Manhattan des tropiques », ainsi que l'on surnomme Abidjan, se hisse rapidement parmi les destinations les plus courues des globe-trotters en quête d'aventures inoubliables.

Des informations sur les activités culturelles prévues pendant la Conférence, y compris le week-end, seront incluses dans le Journal officiel de la session.

Des renseignements supplémentaires sur les voyages et le tourisme sont disponibles sur le site officiel du Ministère ivoirien du tourisme et des loisirs à l'adresse suivante : <https://www.tourisme.gouv.ci/>. On trouvera également des informations pratiques et des recommandations utiles (hébergement, restaurants, transports publics, festivals, manifestations culturelles, etc.) auprès de l'Office national du tourisme¹⁵.

D'autres renseignements relatifs à la Conférence sont affichés sur la page Web du secrétariat de la Convention consacrée à la quinzième session : www.unccd.int/cop15.

¹⁴ Une liste indicative des hôpitaux d'Abidjan peut être consultée à l'adresse suivante : <http://civ.abidjan.net/hopitaux>.

¹⁵ Adresse : Place de la République, immeuble (ex)-EECI, Plateau – 01 BP 8538, Abidjan 01, Téléphone : +225 20 25 16 00.

Annexe

Liste des hôtels

[Anglais seulement]

ABIDJAN			
1	Azalai Hotel Abidjan	+225 21 22 25 55 / 21 22 25 88 E-mail: reservationaha@azalahotels.com	Abidjan – Marcory
2	Hotel le WAFOU	+225 21 25 62 01 / 21 25 62 02 E-mail: reservation@lewafou.com	Abidjan – Zone 4
3	Ivotel Hotel Abidjan	+225 20 25 66 66 / Fax: +225 20 25 66 67 E-mail: ivotel@ivotel.com , www.ivotel.com	Abidjan – Plateau
4	Hotel Sofitel Ivoire	+225 22 48 26 26 / Fax: +225-22 44 65 18 E-mail: reservation@hotelivoire.com , H8844-TE@sofitel.com , H8844-GM@sofitel.com	Abidjan – Cocody
5	Novotel	+225 20 31 80 00 / Fax: +225 20 31 80 20 E-mail: H0481-TE@accor.com , H8844-GM@sofitel.com	Abidjan – Plateau
6	Hotel Tiama	+225 20 31 30 00 / Fax: +225 20 31 31 31 / +225 20 31 32 E-mail: Service.technique@hotel.tiama.ci , Kouyate_michel@yahoo.fr	Abidjan – Plateau 32
7	Ibis Plateau	+225 20 30 16 16 / +225 20 30 16 00 / Fax: +225 20 21 78 75	Abidjan – Plateau
8	Ibis Marcory	+225 21 75 63 00 / Fax: +225 21 35 89 10 / +225 21 24 35 16 E-mail: H0067-TE@accor.com , H0667-FO@accor.com	Abidjan- Marcory
9	Pullman	+225 20 30 20 20 / Fax: +225 20 21 20 28 E-mail: H1146-TE@accor.com	Abidjan – Plateau
10	Nouvelle Pergola	+ 225 21 75 35 01 / Fax: 225 21 75 35 02 E-mail: hotelnouvellepergola@yahoo.fr	Abidjan – Zone 4
11	Palm club hotel	+225 22 40 53 00 / +225 07 61 35 10 E-mail: reception@hotelpalmclub.com , Josiane.benie@hotelpalmclub.com	Abidjan – Cocody
12	Radisson Blu	+225 21 22 20 00 E-mail: info.abidjan@radissonblu.com	Abidjan – Port Bouet
13	Hotel Riyo	+225 22 41 15 15 / 19 E-mail: riyohotels@yahoo.fr	Abidjan – II Plateaux Vallon

14	La Residence Ohinene	+225 22 41 52 53 / 60 / 64 E-mail: info@residenceohinene.com	Abidjan – II Plateaux Vallon
15	La Residence Bertilles	+225 22 41 39 15 / 79 E-mail: reservation@residencebertilles.com	Abidjan – II Plateaux Vallon
16	Residence Le Flamboyant	+225 22 52 38 63 / 07 38 20 77 E-mail: residenceleflamboyant@hotmail.com	Abidjan – II Plateaux 7e tranche
17	Residence Eburnea	+225 22 52 70 05 E-mail: resebur@aviso.ci	Abidjan – II Plateaux 7e tranche
18	Hotel Residence Le Chalet	+225 22 52 22 35 E-mail: residencelechalet@yahoo.fr	Abidjan – II Plateaux 7e tranche
19	Hotel Gestone	+225 22 43 72 83 / 22 43 72 74 / Fax: +225 22 43 72 83 E-mail: achilledoua@gmail.com	Abidjan – Riviera II
20	Le Vaisseau	+225 54 19 72 18	Abidjan – II Plateaux 7e tranche
21	Achenbach	+225 22 42 74 61	Abidjan – II Plateaux 7e tranche
22	Seen Hôtel	+225 20 00 67 00	Abidjan – Plateau
23	Noom	+225 20 00 80 00	Abidjan – Plateau
24	Wellbeing Resort	+225 47 79 95 07	Abidjan – Riviera 4
25	Laforge	+225 87 93 61 09 / 22 52 04 44	Abidjan – II Plateaux 7e tranche
26	White House	+225 86 29 75 67 / 22 44 11 24	Abidjan – II Plateaux 7e tranche
27	Refuge	+225 07 80 91 05 / 21 25 85 76	Abidjan – Zone 4
GRAND BASSAM			
28	Hotel NSA	+225 27 21 31 28 00 / 01 / 02 / 03 E-mail: nsahotel@aviso.ci	Grand Bassam
29	Hotel Etoile du Sud	+225 21 30 29 39 / 21 30 35 50 / +225 57 69 74 73 E-mail: etoile_dusud@gmail.com	Grand Bassam
30	Hotel Koral Beach	+225 21 30 19 08	Grand Bassam
31	Taverne Bassamoise	+225 21 30 10 62	Grand Bassam
32	Hotel de France	+225 09 56 75 44	Grand Bassam
33	Hotel Nouvelle Pailotte	+225 08 84 79 82 / 08 39 64 13	Grand Bassam
34	Hotel Afrikland	+225 21 30 14 30 / 21 30 14 37 E-mail: reservations@afrikland-hotel.com	Grand Bassam

ASSINIE			
35	African Queen Lodge Hotel	+225 21 30 06 66 / +225 07 93 38 72 E-mail: africanqueenlodge@gmail.com	Assinie
36	Hotel Annie et Francis (Les Marines de Babihana)	+225 07 07 57 40 / 07 93 55 32 E-mail: annieetfrancis@yahoo.fr	Assinie
37	Hotel Coucoue Lodge	+225 21 30 81 81 / 07 07 77 69 / Fax: +225 21 30 98 76 E-mail: laurentlalanne@hotmail.com	Assinie
38	Hotel Le Climbie	+225 31 30 80 84 / 07 55 58 80	Assinie
KORHOGO			
39	Prestige	+225 36 85 13 80 / +225 01 59 59 48 / +225 07 44 83 72 E-mail: hotelleprestige2005@yahoo.fr	Korhogo
40	Chigata	+225 05 57 30 96 / +225 01 89 11 86 +225 36 86 38 63 / +225 09 24 00 73	Korhogo
41	Rose Blanche	+225 36 86 38 63 / 09 24 00 73 E-mail: sicthotel@gmail.com	Korhogo
42	Residence Tamanan	+225 36 86 11 50 / 45 77 97 77	Korhogo
43	Le Missionnaire	+225 67 32 48 68 / 05 18 68 25 E-mail: hotel.lemissionnaire@yahoo.fr	Korhogo
44	Non Stop	+225 36 86 36 70 / 07 96 75 53	Korhogo
45	Hotel Olympe	+225 36 85 05 38 / +225 57 44 03 54 / +225 36 00 00 47 E-mail: ch.olympe@gmail.com	Korhogo
46	Valencia	+225 36 85 37 13 / +225 47 72 23 12 E-mail: hotel-rhv@yahoo.fr / hotelvalencia3@gmail.com	Korhogo
47	Harmonies	+225 88 00 73 21 / +225 03 68 55 34 E-mail: hotelharmoniekgo@yahoo.fr	Korhogo